

Règlement complet de la Course

Courir Pour Des Pommes 2026

Art-1 / L'association Courir pour des Pommes organise le dimanche 27 septembre 2026, trois courses sur sentiers et chemins limitées à 1400 coureurs :

- La Classique Courir Pour Des Pommes, Trail « S » de 45 Km avec 1365 m D+,
- Un Trail « XS » de 24 km avec 624 m D+,
- Un Trail « XXS » de 10 km avec 198 m D+,

Et deux courses enfants « les petites pommes » de 900 m et 2 km (selon les catégories d'âge).

Art-2 / Courses ouvertes :

- Le Trail « S » de 45 km (balisé en orange) est ouvert à tous les concurrents, licenciés ou non, nés en 2006 et avant.
- Le Trail « XS » de 24km (balisé en bleu) est ouvert à tous les concurrents, licenciés ou non, nés en 2006 et avant.
- Le Trail « XXS » 10 km (balisé en jaune) est ouvert à tous les concurrents, licenciés ou non, nés en 2010 et avant.

Pour les mineurs : autorisation parentale obligatoire (document ci-dessous ou sur papier libre).

CETTE ANNEE, LES 3 TRAILS TRAVERSERONT LE ZOO DE SAINT MARTIN LA PLAINE !

Catégories d'âges : elles débutent le 1^{er} septembre 2026 pour se terminer le 31 août 2027.

Masters 1992 et avant / Seniors 1993 à 2004 / Espoirs 2005 à 2007 / Juniors 2008 et 2009 / Cadets 2010 et 2011 / minimes 2012 et 2013 / benjamins 2014 et 2015 / poussins 2016 et 2017.

Art-3 / Challenge du Gier :

Courir pour des Pommes, Trail « XS » 23,6 km et Trail « XXS » 10 km, sont les dernières courses décisives pour le challenge du Pays du Gier 2026.

Art-4 / Inscriptions :

- Trail « S » de 45 km : 42€ pour les inscrits avant le 1 août 2026 puis 50€ jusqu'au mercredi 23 septembre 2026 à 23h59.
- Trail « XS » de 24 km : 29€ pour les inscrits avant le 1 août 2026 et 34€ jusqu'au mercredi 23 septembre 2026 à 23h59.
- Trail « XXS » de 10km : 17€ pour les inscrits avant le 1 août 2026 et 21€ jusqu'au mercredi 23 septembre 2026 à 23h59.

Tous les tarifs incluent les frais de gestion et 1€30 de dons à l'association « Tonga Terre d'Accueil ».

**Les inscriptions se font uniquement en ligne sur notre site internet :
www.courirpourdespommes.fr**

Aucune inscription le jour de la manifestation.

Date limite des inscriptions le mercredi 23 septembre 2026 à 23h59.



Art-5 / Annulation

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Toute demande d'annulation doit être adressée à l'organisateur par email avant le vendredi 18 septembre 2026 à 23h59, accompagnée d'un certificat médical précisant la contre-indication du Trail ou de la course à pied en compétition. Dans ce cas, l'organisateur procédera au remboursement de l'inscription moins 5€ de frais de dossier.

Art-6 /Départ :

Le Départ des 3 Courses se fait à proximité du complexe sportif « Le Feloin », allée des Bourdonnes à Genilac.

- 45 km à 7h30
- 24 km à 9h
- 10 km à 10h

Retrait des dossards : samedi 26 septembre 2026 de 16h à 18h ou dimanche 27 septembre 2026 à partir de 6h30 au complexe sportif « Le Feloin », allée des Bourdonnes à Genilac.

Les bâtons sont autorisés uniquement sur le trail « S » de 45 km et pour la sécurité des coureurs, les chiens accompagnant les coureurs sont interdits.

Les dossards doivent être portés sur l'avant et être visibles des contrôleurs sur la totalité du parcours afin de pouvoir valider le classement. (voir règlement FFA)

Art-7 / Ravitaillement :

- 45 km : 3 ravitaillements sont prévus sur le parcours plus un ravitaillement de récupération à l'arrivée. **(pas de gobelet)**
- 24 km : 1 ravitaillement est prévu sur le parcours plus un ravitaillement de récupération à l'arrivée. **(pas de gobelet)**
- 10 km : 1 ravitaillement est prévu sur le parcours plus un ravitaillement de récupération à l'arrivée. **(pas de gobelet)**

Les ravitaillements en dehors des zones prévues à cet effet sont interdits et pourront donner lieu à une disqualification.

- 1 repas est offert à tous les participants.

Art-8 / Arrivée et barrières horaires :

- L'arrivée sera jugée au complexe sportif « Le Feloin », allée des Bourdonnes à Genilac.
- 2 barrières horaires pour le trail « S » : la première au 26^{ème} kilomètre (2^{ème} ravitaillement) à 12h05 et la deuxième au 36^{ème} kilomètre (3^{ème} ravitaillement) à 13h10. Celles-ci pourront être modifiées en fonction de la météo ou tout autre événement exceptionnel. Les coureurs passant après ce délai se verront retirer leur dossard. Les coureurs désirant poursuivre tout de même le parcours pourront le faire sous leur entière responsabilité et ne seront pas classés !
- Remise des prix à partir de 11h30...
- A l'arrivée : médecin, ostéos, secouristes, vestiaires, douches et restauration gratuite pour tous les participants sur présentation du dossard. (Possibilité d'acheter des repas supplémentaires)
- **Pour le repas à l'arrivée, aucun gobelet plastique ne sera donné. Cependant, des gobelets seront proposés à la vente.**



Art-9 / Responsabilités :

Des mesures seront prises pour éviter les inconvénients liés à la circulation. Cependant les coureurs devront respecter le Code de la Route. Une assistance médicale est prévue sur le parcours.

RESPONSABILITE CIVILE : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de la MACIF.

INDIVIDUELLE ACCIDENT : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

Art-10 / Dotation :

- Un plateau de pommes « saveurs du Jarez » sera distribué à tous les participants des trails « S » et « XS » **sur présentation du dossard**.
- Un sac de pommes « saveurs du Jarez » sera distribué à tous les participants du trail « XXS » **sur présentation du dossard**.
- Une récompense est offerte pour chaque course aux 3 premières femmes et aux 3 premiers hommes du classement « Scratch » de chaque course.

PAS DE RECOMPENSE PAR CATEGORIE !

Art-11 / Conditions obligatoires pour participer à une épreuve Hors Stade : PPS OU LICENCE

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et encadrement ne sont pas acceptées).
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière.

(CF : pps.athle.fr ou lien sur le site www.courirpourdespommes.fr)

Pour les personnes mineures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.
- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

(CF : document en ANNEXE 2 ou sur le site www.courirpourdespommes.fr)

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace du document présenté.

Art-12 / Engagement des coureurs :

Chaque coureur s'engage à avoir pris connaissance du règlement de la course, en s'inscrivant.



Art-13 / Modifications du règlement :

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au règlement, dans ce cas, celles-ci seront signalées avant le départ.

Art-14 / Matériel obligatoire :

- Sur le trail « S » de 45 km : Une réserve d'eau et une couverture de survie.
- Sur le trail « XS » de 24 km : une réserve d'eau.
- Le téléphone est conseillé pour les 3 courses.

Art-15 / Parking :

Les parkings coureurs, marcheurs et visiteurs sont situés :

- Un Parking « co-voiturage » est situé à 50 mètres de la ligne de départ. **Celui-ci est réservé aux véhicules contenant au minimum 3 participants à une marche ou un trail.**
- A proximité du village de départ/arrivée
- Dans le bourg de Genilac : entre 500m et 1km de la ligne de départ.
- En périphérie du village (Lycée Georges Brassens à Rive de Gier) situé à environ 1,5km de la ligne de départ. (voir le paragraphe ci-dessous)

Deux cars de 33 places assureront les navettes entre **le parking du Lycée Georges Brassens** (Rive de Gier) **et le site de départ/arrivée.**

La première navette partira du Lycée à **7h20**, et ensuite environ **toutes les 10 minutes** jusqu'à **9h30** (dernier départ du matin).

L'après-midi, le premier départ retour se fera du site de départ/ arrivée à **12h** puis environ **toutes les 10 minutes** jusqu'à **15h**, heure du dernier départ de la journée.

Il faudra compter environ 10 minutes de l'embarquement à la dépose ! Sans compter l'éventuel temps d'attente dû à une grande affluence !

Chaque coureur ou marcheur devra alors prendre les dispositions nécessaires pour respecter les horaires de départs des courses et marches. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue responsable du retard d'un participant.

Art-16 / Joëlette : Les joëlettes pourront participer uniquement au trail « XXS » de 10 kms !

L'équipe est constituée d'un sportif transporté (passager) et de 4 à 6 coureurs maximums (équipage). La participation des mineurs est soumise à une autorisation parentale et/ou du tuteur légal.

- **Sportif transporté** : Le passager est une personne atteinte d'un handicap présentant des déficiences motrices, sensorielles et/ou mentales reconnues et n'est pas soumis aux impératifs d'âge. Pour l'épreuve, le port du casque est obligatoire (casque cycliste). Une fiche sanitaire devra obligatoirement être fournie avant l'épreuve en y indiquant la pathologie et si la personne prend ou non un traitement particulier. Sa participation est également subordonnée à la présentation d'un certificat médical de non-contre-indication à l'épreuve.
- **Coureurs (équipage)** : L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés et sont soumis à l'article 10 du présent règlement.
- **Les joëlettes** : Chaque équipage participera à l'épreuve avec sa propre joëlette et en sera responsable. Aucune joëlette artisanale ne sera acceptée !
- **Tarifs joëlette** : un forfait de 40€ sera demandé pour l'ensemble de l'équipage qui comprend donc le sportif transporté et les 4 à 6 coureurs qui seront chacun munis d'un dossard. Ce forfait comprend les dossards des membres de l'équipage, 1 sac de pommes « saveurs du Jarez » à tous les membres de l'équipe ainsi qu'un repas.

Art-17 / Courses Enfants : Les petites pommes :

Les 2 courses enfants sont gratuites. Attention, il est **OBLIGATOIRE** de présenter une autorisation parentale datée et signée du responsable légal (document en ANNEXE 1 ou sur papier libre).

Pour tout renseignement :



www.courirpourdespommes.fr



contact@courirpourdespommes.fr

Pour le 800 M, course ouverte aux enfants nés entre 2016 à 2019.

Il n'y aura pas de dossard sur ce parcours, ni de classement à l'arrivée. **Les enfants seront sous la responsabilité des parents ou d'un adulte responsable.** Le but est de faire découvrir aux enfants le plaisir de la course à pied.

Pour le 2km, course ouverte aux enfants nés en 2013, 2014 et 2015 licenciés ou non.

Les enfants participant aux 2 km doivent être titulaires :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.
- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

(CF : document en ANNEXE 2 ou sur le site www.courirpourdespommes.fr)

Inscriptions : le samedi entre 16h et 18h ou le dimanche matin avant 8h45.

Le lieu de rendez-vous est le complexe sportif « Le Feloin », allée des Bourdonnes à Genilac.

Départ 9h15 pour le 900m et 9h30 pour le 2 km.

Présence obligatoire des enfants une demi-heure avant le départ de la course les petites pommes 800 m et 2km à la salle de la Gare.

Un tee-shirt sera remis aux 150 premiers inscrits ainsi qu'une récompense aux 3 premières Filles et aux 3 premiers Garçons du 2 km.

Art-18 / Droit à l'image

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser à titre gratuit, les vidéos et photos prises lors de cette journée.

Art-19 / Adresse électronique

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser, à titre gratuit, votre adresse électronique dans le cadre de l'organisation de sa manifestation et à ne pas la diffuser à des fins commerciales.

Chronométrie assurée par notre partenaire LOGICOURSE.

Informations complémentaires

Les accompagnateurs en VTT ou autre véhicule ne sont pas autorisés.

Les concurrents se doivent secours et entraide.

Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche. Tout manquement à ces règles élémentaires de bonne conduite pourra être sanctionné par élimination.

Tout concurrent ne respectant pas les règles minimales de propreté et de respect de la nature pourra être éliminé.

Le jury de l'épreuve se compose du directeur de Course, du Coordinateur de Sécurité, du Responsable de l'équipe médicale, des Responsables des postes de contrôle. Le jury est habilité à statuer sur les litiges survenus durant l'épreuve, les décisions sont sans appel.





ANNEXE 1

COURIR POUR DES POMMES 2026

Autorisation Parentale pour un participant mineur

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Agissant en qualité de : père ☐ , mère ☐ ou représentant légal ☐ (cocher la bonne case).

Autorise :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

A participer à l'épreuve sportive organisée par l'association « Courir Pour Des Pommes » le 27 septembre 2026 (Cocher la bonne case).

- ☐ Trail « XXS » de 10 km (né entre le 27/09/2008 et le 31/12/2009).
- ☐ Course enfant de 2 km (nés en 2013, 2014 et 2015).
- ☐ Course enfant de 800m (nés en 2016, 2017, 2018, 2019).
- ☐ Joëlette (sportif transporté).

Je donne autorisation de soins à mon enfant en cas de besoin ainsi que le droit à l'image.

Date : / / 2026

Lieu :

Signature :



ANNEXE 2



Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ?
Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐

un garçon ☐

Ton âge : ans

Depuis l'année dernière

OUI

NON

Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?

☐
☐

As-tu été opéré (e) ?

☐
☐

As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?

☐
☐

As-tu beaucoup maigri ou grossi ?

☐
☐

As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?

☐
☐

As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé (e) sans te souvenir de ce qui s'était passée ?

☐
☐

As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?

☐
☐

As-tu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?

☐
☐

As-tu beaucoup de mal à respirer après un effort ?

☐
☐

As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?

☐
☐

As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?

☐
☐

As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?

☐
☐

Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)

OUI

NON

Te sens-tu fatigué (e) ?

☐
☐

As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?

☐
☐

Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?

☐
☐

Te sens-tu triste ou inquiet ?

☐
☐

Pleures-tu plus souvent ?

☐
☐

Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?

☐
☐

Aujourd'hui

OUI

NON

Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?

☐
☐

Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?

☐
☐

Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?

☐
☐

Questions à faire remplir par tes parents

OUI

NON

Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?

☐
☐

Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?

☐
☐

Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ?

☐
☐

(examen médical prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans)

☐
☐

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.